AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1620
FR0012435121-FS0779

13 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 octobre 2023, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP[1] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 octobre 2023, le seuil de 5% du capital de la société ELIS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 11 788 085 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ELIS sur le marché.

[1] Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1°du code de commerce et 223-12 du règlement général. Bpifrance Investissement est contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, elle-même est contrôlée à 100% par Bpifrance SA, qui est elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par l'EPIC Bpifrance et à 49,2% par la Caisse des dépôts.

[2] Sur la base d'un capital composé de 233 287 849 actions représentant 278 719 595 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.